

POSE DES SOLINS - SOLINS AU-DESSUS DES OUVERTURES

Référence au **Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment**, et Code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié) (ci-après nommé Code) et à la norme **CAN/CSA-A440.4-07, Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux** (ci-après nommé A-440.4-07)

VEUILLEZ NOTER QUE CETTE FICHE FAIT PARTIE D'UN ENSEMBLE DE FICHES TECHNIQUES DÉJÀ PARUES ET À PARAÎTRE QUI SERVENT À FAIRE LE POINT SUR L'INSTALLATION DES FENÊTRES, DES PORTES ET DES LANTERNEAUX CONCERNANT LEUR PROTECTION CONTRE LES PRÉCIPITATIONS.

L'objectif de cette fiche est d'illustrer les étapes du façonnage d'un solin de tête (bavette) pour permettre de manière simple, d'obtenir un solin d'une seule pièce, sans joints et permettant de diriger l'eau vers l'extérieur efficacement.

EXIGENCES DU CODE

Obligations pour l'installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux

Rappelons que l'article 9.7.6.1. du Code précise que l'installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux doit être conforme à la norme **A440.4-07** et qu'elle doit aussi se conformer aux exigences de la section **9.27.Revêtement extérieur**.

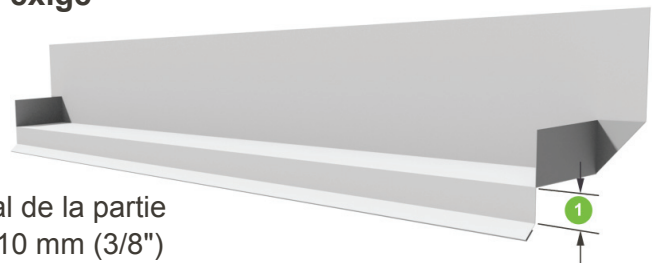
A440.4-07 et la section 9.27. du Code décrivent essentiellement les mêmes critères minimaux d'installation, toutefois la section **9.27.** du Code ajoute **l'obligation d'un recouvrement vertical** de la partie protégée **d'au moins 10 mm (3/8")**. (fig. 9.27.3.8. - 02.1).

En matière de solinage, la norme

Figure 9.27.3.8. - 02.1

Recouvrement vertical exigé

- 1 Recouvrement vertical de la partie protégée d'au moins 10 mm (3/8")



Pour les **CARACTÉRISTIQUES DE LA BAVETTE (solin de tête)** voir la fiche technique **FT-9.27.3.8. - 01 Solins au-dessus des ouvertures**



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

7171, rue Jean-Talon Est,
bureau 200
Montréal (Québec)
H1M 3N2

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com

FAÇONNAGE DE LA BAVETTE (SOLIN DE TÊTE)

L'objectif de la bavette (solin de tête) est de capter l'eau qui glisse derrière le revêtement extérieur dans la lame drainante au-dessus de l'ouverture et de la diriger vers l'extérieur. Elle doit également empêcher cette eau de se diriger chaque côté de l'ouverture où elle pourrait trouver un chemin vers l'intérieur du bâtiment le long des jambages.

C'est pour cette raison que les arrêts d'extrémités doivent être façonnés de manière à ce que l'eau ne passe pas et qu'elle soit forcée vers l'extérieur. Voici, la façon de travailler la pièce métallique pour qu'elle puisse répondre aux caractéristiques recherchées. (fig. 9.27.3.8. - 02.2)

Figure 9.27.3.8. - 02.2

Façonnage d'une bavette



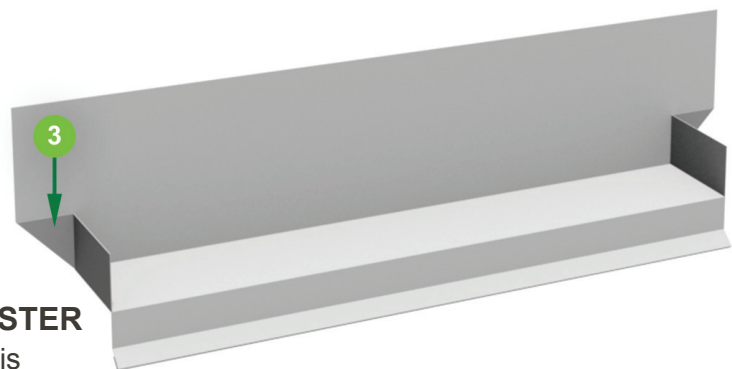
ÉTAPE 1 - COUPER

Couper la largeur nécessaire
(25 mm minimum jusqu'à 30 mm)



ÉTAPE 2 - PLIER

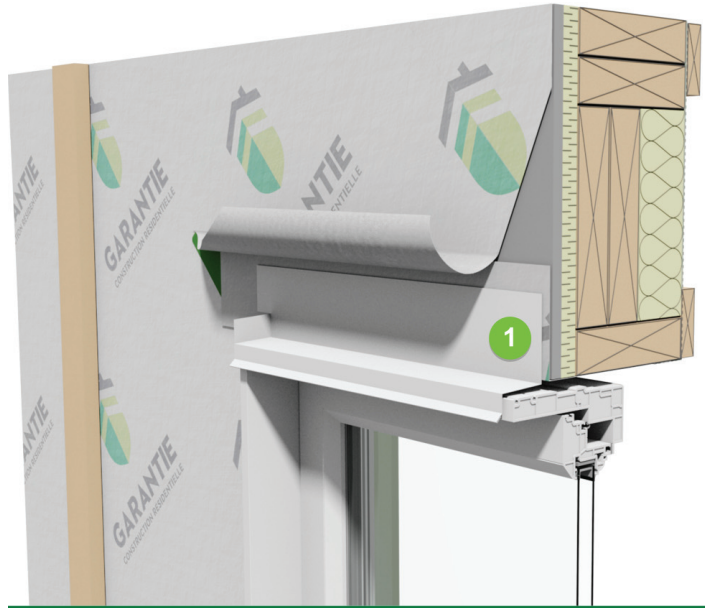
Replier la largeur
complète à 90 degrés



ÉTAPE 3 - AJUSTER

Retravailler les plis
pour une surface plane

Figure 9.27.3.8. - 02.3

Installation de la bavette

- 1 La bavette doit être installée au-dessus de l'ouverture et elle doit être recouverte par la membrane de revêtement intermédiaire pare-intempéries.

RÉFÉRENCES**Garantie de Construction Résidentielle**

<https://www.garantiegr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/>

GCR FT-9.27.3.8. - 01 - Fiche technique sur la pose des solins au-dessus des ouvertures

Garantie GCR, 2017-03-09

GCR FT-9.7.6.1. - 01 - Protection des ouvertures contre les précipitations selon la norme A440.4-07

Garantie GCR, 2017-11-02

CAN/CSA-A440.4-07 - Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux

Association canadienne de normalisation (CSA)

Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment, et Code national du Bâtiment - Canada 2010 (modifié) CNRC, 2015

9.27.3.8. Pose des solins

11.2.1.2. Exigences générales

Cette fiche est basée sur l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration et ne constitue pas un avis ou un conseil technique. Elle est fournie uniquement à titre informatif et l'utilisateur assume donc l'entière responsabilité des conséquences pouvant résulter de l'utilisation de ladite fiche. En effet, il lui appartient de se référer, le cas échéant, à toute ressource appropriée à son projet. Conséquemment, GCR se dégage de toute responsabilité à cet égard. Les illustrations contenues dans les fiches techniques constituent une des façons de remplir les exigences du Code de construction. Il est possible que les détails des concepteurs diffèrent de ce qui est indiqué aux fiches techniques et qu'ils soient conformes au Code de construction.